

seillers ne leur aurait pas permis d'examiner chacune d'elles en particulier. La présidence avait l'impression, en quelque sorte, que nous ne nous rendrions peut-être pas au bas de cette longue liste demain. La présidence se dit d'avis que nous devrions au moins commencer par la première, qui est réglementaire. La deuxième et la troisième semblent l'être aussi. Voilà, il me semble, assez de matière pour occuper la Chambre au cours des prochaines minutes.

Si, pour une raison ou pour une autre, nous décidions, par exemple, de siéger demain soir après les heures réglementaires de séance, pour étudier les autres amendements du député, nous pourrions alors être en mesure de rendre une décision quant à leur validité.

L'hon. M. Olson: Monsieur l'Orateur, le député acceptera, j'en suis sûr, que nous siégerions ce soir jusqu'à épuisement de ces amendements.

M. Horner: Je conçois que la Chambre a un horaire des plus chargé. C'est justement pourquoi je vous ai demandé, monsieur l'Orateur, si vous ou votre personnel aviez décidé de l'admissibilité de ces amendements. Étant donné que nous établissons des précédents, j'ai cru devoir soulever la question ce soir.

J'ai soigneusement lu le texte du Règlement et je constate que, selon le Règlement, le parain d'un amendement a le droit de parler pendant 40 minutes. Mon premier amendement est important, car il traite de l'abandon de certaines voies ferrées. Mais je tiens auparavant à faire une suggestion et à formuler ce qui pourrait être une demande. J'ai inscrit au *Feuilleton*, vous l'avez entendu, quelque 38 amendements à ce projet de loi, et l'on peut fort bien se demander: Pourquoi un simple député a-t-il fait cela?

• (8.50 p.m.)

Quelle est mon objection fondamentale à l'adoption du bill?

Je puis donner mes raisons chaque fois que je me lèverai pour parler de mes amendements avant de les expliquer en détail. Cependant, voici ce que j'aimerais faire. Je demande la permission de la Chambre d'expliquer pourquoi je trouve le bill mal conçu et pourquoi j'ai fait inscrire au *Feuilleton* 38 amendements à un bill qui comprend 114 articles.

Si la Chambre croit que je dois m'en tenir strictement à chaque amendement dans la mesure où il concerne la rationalisation des chemins de fer et leurs problèmes dans

l'Ouest du Canada, laissez-moi vous assurer, monsieur l'Orateur, ainsi qu'au ministre, que je peux consacrer quarante minutes à ce seul sujet. Toutefois, j'aimerais traiter d'abord de tous les amendements d'une façon générale. La Chambre peut peut-être me guider à cet égard.

L'hon. M. Olson: Monsieur l'Orateur, je ne vois pas d'inconvénient à ce que le député fasse un vaste tour d'horizon, cependant je pense qu'il convient de ne pas perdre de vue que, pour la majorité des cultivateurs, il est extrêmement important que le bill soit adopté afin que des modifications puissent être apportées au système de classement des grains. D'autre part, pratiquement tous les amendements proposés par le représentant de Crowfoot (M. Horner) et d'autres députés ont été examinés attentivement au comité. Il a le droit de rallumer la discussion à ce sujet, je n'en disconviens pas; mais à mon sens, cela ne rime à rien de vouloir limiter strictement le député à l'article 1, et je ne le demande pas. Il me semble que le député devrait prendre à cœur les intérêts des exploitants agricoles.

M. Horner: Je les prends à cœur.

M. l'Orateur: A l'ordre. Le représentant de Crowfoot (M. Horner) a correctement cité le Règlement en déclarant que, dans le cas des motions d'amendement, le Règlement prescrit que les interventions faites au cours du débat se rapportent strictement à la motion en discussion. D'autre part, la présidence s'en remet à la Chambre. Le député demande à faire un discours de caractère général sur la première de ses motions. Si la Chambre y consent, le député obtiendra cette permission. Je ne sais pas très bien si elle s'appliquera aussi aux autres députés désireux d'intervenir dans le débat sur la première motion proposée par le député, mais nous réglerons la question au besoin lorsqu'elle se posera.

M. Gleave: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Je me demande si je vous comprends bien. Certainement, pour un amendement donné, la même règle doit s'appliquer à tous. J'aimerais savoir si vous allez permettre au député de Crowfoot (M. Horner) de s'étendre sur tous les aspects du bill. Si tel est le cas, les autres orateurs qui traitent de cet amendement devraient pouvoir en faire autant. N'est-ce pas là ce que le député a demandé?

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député de Crowfoot.